



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Gervaise Marquis, PLR, Diego Wellig, CSPO, et Pascal Salzmann, SVPO  
**Objet** A quand de vrais contrôles et de vraies sanctions pour les professionnels de la montagne qui trichent?  
**Date** 06.05.2019  
**Numéro** 3.0447

---

### **Actualité de l'événement**

Information parue dans le Nouvelliste du 1<sup>er</sup> mai dernier.

### **Imprévisibilité**

Mise en vigueur de la nouvelle ordonnance en pleine saison hivernale.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La saison estivale débute dans moins d'un mois.

La nouvelle ordonnance sur les activités à risque est entrée en force le 1<sup>er</sup> mai dernier.

Si celle-ci réjouit certains acteurs du tourisme, comme les professeurs de ski et d'escalade ou les accompagnateurs de moyenne montagne, elle laisse les guides perplexes ; leurs champs d'activités, n'ont pas été réduits, mais grignotés une fois de plus par les professions citées préalablement.

Les remontées mécaniques fermées, vient le moment de s'élancer sur les vrais parcours de haute montagne, comme la Haute-Route, traversée mythique des Alpes, reliant Chamonix à Zermatt.

Parcours exigeant des capacités de conditions physique et morale pour les participants, tout comme des qualités et des compétences reconnues pour les meneurs de caravanes blanches.

Cette nouvelle ordonnance exige que tous les professionnels étrangers concernés par Orisque soient au bénéfice d'une autorisation d'exercer sur le territoire suisse, tout comme les professionnels suisses doivent être en possession d'une autorisation à exercer hors des limites suisses.

### **Conclusion**

Toutefois, nous demandons à M. le conseiller d'Etat M. Christophe Darbellay de répondre précisément aux questions suivantes concernant les contrôles effectués la saison dernière à peine clôturée et quelles mesures seront mises en vigueur suite à cette nouvelle législation déjà en vigueur:

- Combien de contrôles ont été effectués l'année dernière sur les pistes de ski sujettes à la tricherie des professionnels de la montagne?
- Combien de guides non brevetés ou insuffisamment qualifiés ont été pris dans l'escarcelle des contrôles? Et quels ont été leurs sanctions?
- A ce jour, combien de professionnels étrangers ont déposé leur demande d'autorisation ? Et combien déjà ont été délivrées?
- La saison de la Haute-Route et des belles courses en haute altitude bat son plein jusqu'encore à la fin du mois de mai. Combien avez-vous prévu de contrôles soit dans les cabanes frontalières, soit sur des passages hautement fréquentés?
- Pour la saison estivale qui débutera dans quelques semaines, avez-vous déjà prévu de sérieusement contrôler les accompagnateurs de moyenne montagne, suisses et étrangers, s'engageant sur les tracés non homologués à leurs compétences?